

La décision de prolonger les activités de Durobor grâce à un financement de la Région jusqu'au 30 juin 2017 est motivée par les éléments suivants :

- l'importance économique de Durobor pour la Région du Centre et le nombre de travailleurs ;
- la continuité permet de sauvegarder la valeur du patrimoine immobilier. En effet, la valeur des actifs dont la Région est propriétaire est de 28,5 millions d'euros en continuité et d'un peu moins de 6 millions d'euros en discontinuité.

En date du 24 avril, le juge a ouvert une procédure de réorganisation judiciaire jusqu'au 30 juin 2017. Le montant maximal consacré au financement de la PRJ est de 5 millions d'euros.

Pendant cette période transitoire, la SOGEPA sera chargée d'encadrer la gestion quotidienne de l'entreprise et de tenter de construire, avec les mandataires de justice, un projet de reprise.

À ce stade, deux lettres d'intention sont parvenues à la SOGEPA. Les repreneurs qui se sont manifestés sont tous deux des industriels actifs dans le secteur verrier. À ce stade, ils ont demandé la stricte confidentialité des discussions, et ce, afin de préserver leurs activités respectives. Je peux néanmoins vous dire que la main d'œuvre présente au sein de l'entreprise Durobor est incontestablement un atout, ainsi que la localisation des activités en Europe occidentale.

Enfin, il est bien entendu beaucoup trop tôt pour se prononcer sur la concrétisation éventuelle des intentions exprimées. Il convient de laisser le temps aux investisseurs, avec l'aide des mandataires de justice et de la SOGEPA, d'analyser la situation de l'entreprise et du projet qu'ils souhaitent y développer.

L'enjeu est de taille, car si aucune solution ne venait à se dégager à la fin de la PRJ, la cessation d'activités s'imposerait inévitablement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie Monsieur le Ministre à la fois pour le volontarisme dont il fait preuve dans ce dossier et pour les éléments de réponse qu'il a pu donner, compte tenu du contexte légal et de la nécessité d'une certaine confidentialité pour la réussite de l'opération.

Je retiens deux éléments qui me semblent importants. Nous avons deux candidats, deux lettres d'intention ; cela veut dire deux dossiers et deux perspectives ouvertes. Visiblement, ni l'une ni l'autre n'est privilégiée. Dans les deux cas, ce sont des acteurs actifs dans le secteur verrier. Faire partie d'un groupe plus diversifié, plus large est certainement une nécessité pour une entreprise comme Durobor. Elle a souffert commercialement, essentiellement en raison de son isolement et du fait qu'elle ne pouvait pas répondre à

toutes les demandes dans les délais impartis par rapport au marché du verre creux.

Je pense aussi, et c'est la conclusion que vous avez donnée, Monsieur le Ministre, que cette opération est celle de la dernière chance. Si cela ne fonctionne pas au 30 juin, la vie de l'entreprise se terminera malheureusement là, je le crains fort.

#### **QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA REFONTE DE LA PLATEFORME « INFOS-ENTREPRISES.BE » »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la refonte de la plateforme « infos-entreprises.be » ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Monsieur le Ministre, d'après les chiffres délivrés par le Parlement des PME, il s'avère qu'un jeune sur deux envisage de créer sa propre entreprise.

Or, six jeunes sur dix ne seraient pas suffisamment informés sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Il reste donc en Wallonie un vivier de création d'activité inexploité étant donné la difficulté qu'elle représente. C'est justement l'un des objectifs de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation – AEI – qui vise à unifier l'environnement des très nombreux services et opérateurs actifs en la matière.

Dans ce cadre, l'AEI se doit de tout mettre en œuvre pour atteindre le public et répondre efficacement à ses besoins via un travail de pilotage et d'orientation des porteurs de projet vers les opérateurs adéquats.

Enfin, l'agence se doit de mettre en œuvre une logique de complémentarité qui, par l'instauration d'un fil conducteur, doit permettre au porteur de projet d'être aiguillé depuis les prémisses du souhait d'entreprendre jusqu'à sa concrétisation du projet. C'est la raison pour laquelle le Small Business Act 2015-2019 prévoit une refonte du site infos-entreprises.be afin d'obtenir une meilleure communication, lisibilité et cohérence des multiples informations et aides disponibles.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de ce projet de refonte ? Comment et par qui est développé ce nouveau portail ? Comment pouvez-vous m'assurer que la pédagogie, l'intuitivité et la cohérence de celui-ci, en tant que véritable « porte d'entrée », seront renforcées ? Une évaluation du site actuel a-t-elle été menée pour

analyser en quoi celui-ci ne résout pas le dilemme de complexité toujours associé à la création d'une activité ? L'aide à l'entrepreneuriat doit non seulement atteindre les initiés, mais aussi les novices qui, trop souvent, se perdent dans les méandres d'une offre beaucoup trop complexe.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le hasard fait parfois bien les choses, puisque j'ai reçu à la fin de la semaine dernière une première version beta, c'est-à-dire de test, de la nouvelle version du site « infos-entreprises.be ».

Il s'agit d'une version à finaliser et j'espère pouvoir proposer au public une version définitive dans les semaines qui viennent.

La réalisation de ce genre de site est plus complexe qu'il n'y paraît, tant il faut à la fois pouvoir combiner une accessibilité rapide et aisée avec une certaine exhaustivité en termes de contenu. Et quand on parle d'entreprises, force est de constater que le sujet est vaste.

L'architecture du site sera structurée autour de trois thèmes :

- la création ;
- la gestion ;
- le développement.

La partie « création » comprendra différents conseils concrets, les différents types de structures juridiques pour lancer une activité, les formalités administratives et une explication des différents mécanismes d'aide et de soutien.

La partie « gestion » se concentre sur les obligations comptables, fiscales et juridiques, notamment en termes de droit social et d'assurances. Cette partie comprend également les informations liées à la gestion financière et aux investissements ainsi qu'à l'arrêt de l'activité.

La partie « développement », quant à elle, propose des informations relatives à l'innovation et la recherche, l'exportation, la croissance par acquisition, les opportunités liées au numérique et aux marchés publics.

Comme je le disais précédemment, l'enjeu est véritablement de structurer toute cette information, afin qu'elle soit clairement et rapidement accessible. L'objectif est que la personne trouve ce dont elle a besoin après quatre ou cinq clics maximum. Un moteur de recherche interne au site est également proposé, ce qui permet une autre porte d'entrée à la recherche d'informations.

En plus des trois grands thèmes que sont la création, la gestion et le développement, le site proposera

quelques zooms sur des éléments d'actualité et des informations utiles qui évolueront. Ces premiers éléments seront par exemple les chèques entreprises dédiés aux petites aides, le prêt « Coup de pouce », le mécanisme des agents de stimulation à la transmission, un lien direct vers l'ensemble des opérateurs du réseau de l'AEI et un lien vers l'ensemble des formulaires qui peuvent être remplis en ligne à destination de l'administration.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. C'est une bonne nouvelle que cette phase test est en cours. Un jeune ou même un moins jeune qui a la volonté de créer sa propre entreprise avec un savoir-faire professionnel et une grande motivation est souvent découragé par les méandres de l'administration.

Rappelons que la création d'une entreprise, majoritairement les TPE chez nous, c'est une personne avec une idée, un projet à concrétiser, qui est confrontée, indépendamment de son activité spécifique métier, à un ensemble de compétences nécessaires à la concrétisation de son projet.

Nous pouvons actuellement bénéficier des nouvelles technologies. Le développement du nouveau portail répondra, je l'espère, aux attentes des futurs entrepreneurs, mais également des entrepreneurs actifs. Comme vous l'avez dit, le fait de scinder en création, gestion et développement est tout à fait opportun.

J'attirai simplement l'attention, mais vous l'avez dit, quant au fait qu'après quatre ou cinq clics, on doit avoir trouvé l'information recherchée, mais surtout l'accessibilité du site puisque l'on a encore pu le constater lors des auditions dans le plan Commerce, tous les indépendants, commerçants et entrepreneurs ne sont pas nécessairement des *addicts* de l'outil informatique et donc il faut que ce soit très accessible pour tous.

Y aura-t-il une présentation ici, en commission, de cet outil ou pas ? Je ne sais pas si c'est le genre de chose que l'on fait habituellement. Vous aviez présenté l'outil pour les aides.

**M. le Président.** - Nous pouvons présumer que si c'est demandé, M. le Ministre pourra accéder à la demande formulée.